



CDD non établi, rétractation ?

Par **mimi**, le **21/12/2016** à **20:46**

Bonjour,

Début janvier je dois prendre mes fonctions pour un poste en contractuel dans la fonction publique. Le même jour je dois fournir les documents pour établir le contrat de travail.

J'ai reçu une proposition d'embauche beaucoup plus intéressante que j'envisage d'accepter. Que dois je faire vis à vis du 1er poste ? Puis je me désister du poste sans problème ? ou bien l'employeur peut-il se retourner contre moi pour le préjudice subit ? Sachant que je ne pourrais les appeler que le 1er jour où je suis censé prendre mes fonctions car nous sommes en période scolaire et l'établissement est fermé.

Merci pour vos réponse

Par **P.M.**, le **21/12/2016** à **21:30**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Je pense que si vous faites part de votre désistement le plus tôt possible cela ne devrait pas poser de problème si vous n'avez signé aucun engagement...

Vous pourriez quand même essayer de contacter l'établissement car il y a peut-être une permanence administrative...